

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-1280

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et Mme Le Pen

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	19 479 000	0
Service public de l'énergie	0	19 479 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
<b>TOTAUX</b>	19 479 000	19 479 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réduction des dépenses d'intervention étant liée à la baisse régulière du nombre de bénéficiaires gérés par l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM), il est proposé à travers le présent amendement de réévaluer les droits des personnes affiliées. Il convient donc de réaffecter les crédits supprimés à l'action 4 « Gestion économique et sociale de l'après-mines » du Programme 174 et donc de les déduire de l'action 3 « Soutien à la cogénération » du Programme 345. Cette mesure permettra d'améliorer la situation économique des familles des anciens mineurs.